



Sommaire

P3	Conseil Municipal du 05/03/18
P5	Conseil Municipal du 03/04/2018
P6	Conseil Municipal du 25/04/2018
P9	Budget
P12	Brigade de contact
P13	CCDSP
	Commémorations
P14	Moustique tigre
P15	Débroussaillage et vidange des piscines.
P16	Ambroisie
P17	Des nouvelles du dépôt de pain
P18	L'amicla laïque
P20	Fête votive
P21	ASPGG - Autour du livre
P22	PIMMS-Démarches administratives - Déjections canines
P23	Nouveaux habitants - Etat Civil - Agenda
P24	Infos pratiques

Mesdames, Messieurs,

En janvier, je m'interrogeais sur la pluviométrie à venir.

Je crois que le mois de Mai a répondu à mes inquiétudes ; le niveau de notre puit est remonté considérablement, l'ancienne source s'est remise à couler. Tous les signaux sont pour l'instant « au vert » ce qui devrait pouvoir nous éviter de subir des restrictions cet été, tout au moins je l'espère.

Concernant le PLU, nous avons pris le temps de la réflexion.

Nous avons reçu les associations revendicatives Aura Environnement et AGAVE, nous avons rencontré la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ainsi que la

juin 2018

bulletin municipal n°64

www.les-granges-gontardes.fr

Direction Départementale des Territoires (DDT), toutes les personnes qui ont souhaitées avoir des informations fondées et sincères.

A l'heure du bouclage du bulletin municipal, la décision finale n'a pas encore été arrêtée ; elle le sera maintenant avant l'été.

A propos du commerce à créer, vous avez été nombreux à participer soit à la réunion organisée par Villages Vivants soit au questionnaire qui vous avez été adressé.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet. L'étude économique devant nous être rendue sous peu, nous vous ferons part du résultat aussitôt.

Au sujet de l'extinction de l'éclairage public, comme déjà dit, nous tirerons un bilan au terme d'environ six mois de fonctionnement. Nous le ferons donc après la période estivale.

Afin que les prochaines fêtes qui s'annoncent dans notre village puissent vous accueillir nombreuses et nombreux, j'espère que le temps se mettra à l'heure d'été d'ici là.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau « Rendez-vous des Granges » et j'espère que cette période estivale soit source de détente pour chacun d'entre vous.

Bien cordialement

Michel APROYAN

Maire

Carrière des Badaffres : arrêté d'exploitation

Notification de l'arrêté préfectoral 26-2018-04-23-004 du 23/04/2018 portant dérogation de destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées et d'espaces végétales protégées, par la société Granulats de la Drôme dans le cadre de l'extention de la carrière des Badaffres située sur les communes de Roussas et des Granges Gontardes.

Cette dérogation est accordée pour une durée de 20 ans à compter de la date de signature de l'arrêté.

Compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2018



Budget de l'eau.

Le compte administratif 2017 est soldé avec les valeurs suivantes.
Après report des résultats précédents, le résultat de clôture 2017 est excédentaire de 50 377,02 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

À l'unanimité le Conseil Municipal affecte l'excédent de l'exercice 2017 comme suit :

- 32 757,58 € sur la ligne 002 « excédents de fonctionnement reportés »
- 17 616,44 € sur la ligne 001 « excédents d'Investissement reportés »

Le compte de gestion 2017 dressé par le percepteur de Pierrelatte est approuvé à l'unanimité.

Le budget 2018 a été voté à l'unanimité pour un montant total de 290 615,65 €. La part affectée au fonctionnement représente 161 974€, la part restante est destinée aux investissements, soit 128 641,65 €.

Dans un souci de prévision et de sincérité, il a été prévu de continuer le transfert d'une partie des frais de personnel et de matériel relatifs au fonctionnement du budget de l'eau sur le budget communal dans l'optique d'un futur transfert de cette compétence à l'intercommunalité ; pour l'heure actuelle, cet objectif, à terme, est estimé pour un montant global à environ 27 000 €.

Une infiltration importante d'eaux claires provenant de sources souterraines a été constatée sur le réseau d'assainissement. En prévision des travaux, il est nécessaire de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement en 2018.

Afin de maintenir l'équilibre, de financer les investissements opérés et pour poursuivre la modernisation du réseau de l'eau et le contrôle de la production comme le conseil municipal s'y était engagé, il a été décidé à l'unanimité de fixer le prix de l'abonnement à 65 €. Le mètre cube d'eau sera facturé 2,51 €, dont 1,00 € au titre de l'assainissement. Une réflexion est en cours pour mettre en place un éventuel abonnement relatif à l'assainissement qui représente les deux tiers des coûts budgétaires alors qu'il n'est à l'origine que d'un tiers des recettes.

Travaux de réfection du caniveau côté sud de l'église.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection du caniveau "côté sud" de l'église, situé sur le domaine public. Actuellement le caniveau présente des fissures qui pourraient être en partie responsables d'infiltrations sur l'habitation d'une riveraine qui va refaire l'étanchéité de son mur proche de ce caniveau. Le coût de la réfection du caniveau est estimé à 1 950 € HT soit 2 340 € TTC suivant devis de l'entreprise FERNANDES située à Portes-les-Valence.



La Vie du Conseil

Avenant n°2 à la convention d'implantation d'une conduite d'eau (Commune/ Granulats de la Drôme).

Depuis 2008, une convention entre la Commune et la Société Granulats de la Drôme prévoit une indemnisation pour l'implantation d'une conduite d'eau qui traverse le domaine communal. Cette convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Demande de subventions auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes et de la Préfecture de la Drôme pour les travaux de réaménagement et de reprise du mur de soutènement (Parking des Oliviers).

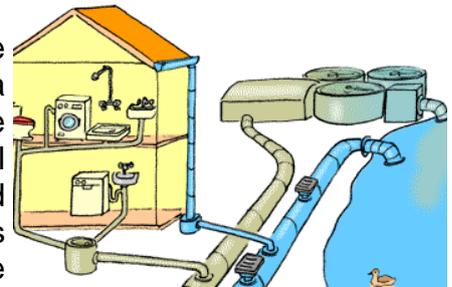
Lors d'un précédent conseil municipal, les travaux pour le réaménagement du parking des Oliviers et du mur de soutènement avaient été actés. Le plan financement suivant a été adopté à l'unanimité :

- Part Communale : 23 712 € HT (25%)
- Conseil Régional : 47 425 € HT (50%)
- Préfecture Drôme : 23 716 € HT (25%)

Soit un total de : 94 850 € HT

Convention d'assistance technique pour le suivi de la station d'épuration (SATESE) 2018-2020.

Chaque année le Département de la Drôme accompagne par le biais de la convention "SATESE" le suivi de la station d'épuration de la commune. La dernière convention, datant de 2012, est arrivée à son terme, il convient de la renouveler. Une nouvelle convention prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction 3 fois pour la même durée par la commune ou par la communauté de commune Drôme Sud Provence dans la mesure où elle aura pris la compétence Assainissement collectif. Le coût annuel de cette prestation était de 320 € TTC. A compter du 1^{er} janvier 2018, le montant s'élève à 360 € TTC.



Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement : choix de l'entreprise.

Comme évoqué lors du vote du budget de l'eau, le rapport de la SATESE, du 22 août 2016 a constaté une infiltration importante d'eaux claires provenant de sources souterraines, dans le réseau d'assainissement. Il est nécessaire de mettre à jour le Schéma Directeur d'Assainissement. Plusieurs entreprises ont été consultées. Trois dossiers ont été reçus :

La Vie du Conseil

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
NALDEO Aubenas	41 200,00 €	49 440,00 €
RCI Aubenas	46 200,00 €	55 440,00 €
GEO-SIAPP Aubenas	46 300,00 €	55 560,00 €

Le Conseil Municipal a retenu le dossier de l'entreprise NALDEO Aubenas pour un montant de 49 440 € TTC.

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2018

Budget Commune : voir article page 9

Vote du tarif pour le remboursement des transports scolaires pour l'année 2018.

Participation à hauteur de 50 % du coût de la carte de transports scolaires de la Drôme pour tout élève âgé de plus de 16 ans habitant la commune pour lui permettre de se rendre à son établissement scolaire secondaire. Le titre de transport et une pièce d'identité devront être présentés au secrétariat de mairie avant le 30 novembre 2018 pour obtenir cette participation.

Attribution de chèque cadeaux.

En fin d'année, un chèque cadeau d'une valeur de 50 € sera remis à chaque membre du personnel.

Détermination du montant global de l'enveloppe destinée aux associations pour l'année 2018.

Le conseil définit à l'unanimité une enveloppe de 12 000 € à répartir par la commission des associations pour l'année 2018.

Approbation du périmètre et du projet de statuts du Syndicat Mixte chargé d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale de RHÔNE PROVENCE BARONNIES.



Le périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été approuvé à l'unanimité. Ce périmètre reste inchangé mais il est modifié dans sa composition suite à la fusion des quatre intercommunalités de l'arrière-pays drômois.



La Vie du Conseil

Cession Parcelle AA421 - DAH/Commune.

L'établissement public "Drôme Aménagement Habitat" est en cours d'aménagement d'une opération de logements locatifs sociaux individuels ainsi que des locaux d'activité, sur le territoire de la commune des Granges Gontardes.

Afin de baisser les coûts d'aménagement, l'établissement public "Drôme Aménagement Habitat" et la Société Développement Aménagement Terrains vont réaliser en commun une partie de la voirie et des circulations piétonnes. Cette voirie sera ensuite rétrocédée à la commune. Vu l'avancement de l'aménagement, un chemin piéton doit être rétrocédé dès maintenant.

Le Conseil Municipal accepte la cession pour l'euro symbolique du cheminement piéton situé entre les deux opérations, cadastré AA421, d'une superficie de 80 ca, afin d'en devenir propriétaire et d'en assurer l'entretien.

SICEC (Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil) : approbation des nouveaux statuts

Les communes de Taulignan, Montségur-sur Lauzon, Colonzelle, Grignan et Réauville souhaitent retirer leur adhésion du SICEC. Pour que cette décision puisse être prise en compte, l'ensemble des communes adhérentes doivent se prononcer par délibération. Le conseil accepte à l'unanimité la demande des villes concernées.

Compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2018



Vignes : Cession des droits emphytéotiques DUPRE-COMTE Consorts/Earl DUMARCHER - Parcelle B293 (Le Meynas).

Le conseil municipal a émis un avis favorable à la transaction relative à la vente amiable des droits emphytéotes de la parcelle B293 d'une surface de 2ha 90ca, au profit de l'EARL DUMARCHE Père et Fils.

Syndicat de Télévision : convention de mise à disposition du secrétariat comptable et administratif pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a son siège social dans la commune. Son secrétariat administratif et comptable est assuré par un agent recruté par celui-ci. Les locaux du secrétariat de mairie, le matériel de reproduction, le téléphone, les fournitures de bureau (papiers, enveloppes...) sont à la disposition de cet agent. Le coût de cette mise à disposition est évalué à 400 € pour l'année 2018.



La Vie du Conseil

Local infirmières : Bail commercial à usage professionnel.

Un local constitué de deux pièces et d'un débarras d'une superficie totale de 68 m² a été aménagé dans le bâtiment "Le Moulin", lequel va être destiné à un usage professionnel pour une durée de 6 ans à un cabinet d'infirmières moyennant un loyer mensuel de 300€.

Demande de subvention pour la mise à niveau des installations électriques.

Chaque année, un organisme de contrôle passe dans tous les bâtiments publics afin de contrôler la conformité des installations électriques. C'est une obligation réglementaire. A l'issue de cette visite, l'organisme établit un rapport, installation par installation, dans lequel il est noté toutes les non-conformités réglementaires. La majeure partie d'entre elles sont dues à l'évolution constante des normes, sans risque pour les usagers. En cas de danger, les travaux de mise en conformité sont réalisés dans les plus brefs délais. L'estimation des coûts faite est évaluée à environ 6 500 € HT. Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental et les services de l'Etat pour l'octroi de subventions.



Demande de subvention pour la mise en œuvre de l'accessibilité de la salle Maurice Aurelle.

La mise en accessibilité de la salle Maurice Aurelle porte sur la rampe d'accès, la place de parking, l'accessibilité des WC et le remplacement de la porte d'entrée pour un coût total d'environ 30 000 € HT. Une consultation des fournisseurs est en cours. Il conviendra ultérieurement de retenir la meilleure offre. Le Conseil Départemental et les services de l'Etat sont sollicités pour l'octroi de subventions.

Demande de subvention pour les travaux d'étanchéité de la toiture de l'école.

Dans la nouvelle école Vallon les Fontaines, des malfaçons sur les travaux d'étanchéité ont été constatées lors de la réception des travaux. Ces malfaçons ont occasionnées des problèmes de fuites. L'entreprise à l'origine de ces travaux a déposé le bilan. Le Conseil Municipal sollicite une demande de subvention dans le cadre de la Dotation Cantonale 2018 pour effectuer les réparations.

Une consultation de plusieurs fournisseurs a eu lieu. Deux entreprises ont répondu. Il s'agit de :

- 4G étanchéité pour un montant de 10 000 € HT
- RANC étanchéité pour un montant de 10 946 € HT

Après études et analyses des offres, l'entreprise 4G est retenue.

La Vie du Conseil

Amendes de Police 2018 : marquage au sol et panneaux de signalisation.

Dans le cadre de la programmation de la Dotation Départementale 2018, les Conseillers Départementaux ont été rencontrés. Après avoir fait un point sur la situation des dossiers en cours, la commune a proposé d'inscrire des travaux liés à la sécurité au titre des amendes de police de l'année 2018. Cette subvention sera affectée aux travaux de signalisation routière et d'équipements améliorant la sécurité des usagers.



Désert médical.

L'Observatoire Régional de Santé de la Région Auvergne Rhône-Alpes a mené une étude prospective de l'offre de soin pour la région. Il a classé les différents bassins de vie en fonction de l'offre existante. Il s'avère que le bassin Donzère/Les Granges Gontardes est classé uniquement en zone de vigilance, c'est-à-dire comme satisfaisant. Or, compte tenu des spécificités de

la population gontardienne en matière de soins, et en considérant l'âge des praticiens de notre secteur et les besoins de notre population, il apparaît que la situation est déjà très tendue et risque de se dégrader très rapidement. Le Conseil Municipal demande donc à l'Agence Régional de Santé de reclasser en zone d'intervention prioritaire notre bassin de vie Donzère/Les Granges Gontardes. Le conseil alerte aussi les sénateurs du département, le conseil départemental et le ministère de la santé sur cette demande de reclassement.

Déchets : halte aux dépôts sauvages !

Les conteneurs sont réservés aux ordures ménagères, emballages, verre ou papier.

Tous les autres déchets : encombrants (meubles, matelas...), cartons, gravats, végétaux, ferrailles, ou électroménagers, sont à déposer à la déchetterie la plus proche, 345 chemin de Bouzarudes à Donzère.



Rappel des heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
8h/11h50 et 13h30/16h20.

Le pass d'accès à la déchetterie est à demander en Mairie, il est délivré immédiatement et gratuitement.

Le guide du tri est consultable sur le site de la commune : www.les-granges-gontardes.fr



Le Budget 2018 a été voté

Le budget prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité et antériorité. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer toutes les opérations de recettes et de dépenses inscrites au

budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 3 Avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie. Les principales données sont consultables sur le site de la commune. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à la commission des travaux et à la commission des finances.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité
- des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et des services de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), qui inclue notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des biens communaux (vignes, loyers,...) soit un montant total de 745 163.97 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, le budget de fonctionnement a permis de dégager un autofinancement de 124000 € afin de financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les taux des impôts locaux pour 2018

Le conseil a souhaité ne pas proposer cette année une hausse des taux d'imposition des taxes directes locales.

Concernant les ménages :

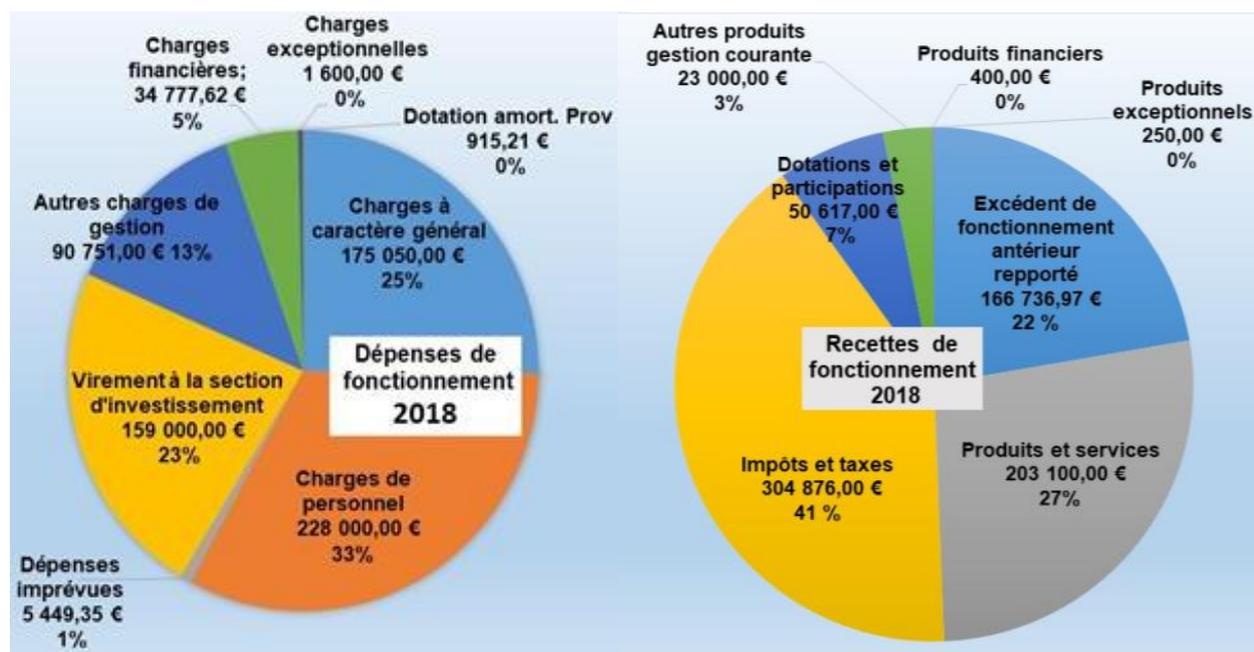
- Taxe d'habitation maintenue à 16,9%
- Taxe foncière sur le bâti maintenue à 8,2%
- Taxe foncière sur le non bâti maintenue à 55%

Concernant les entreprises :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) maintenue à 28%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 261 260 euros.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 50 617 euros.



La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère unique. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement regroupe :

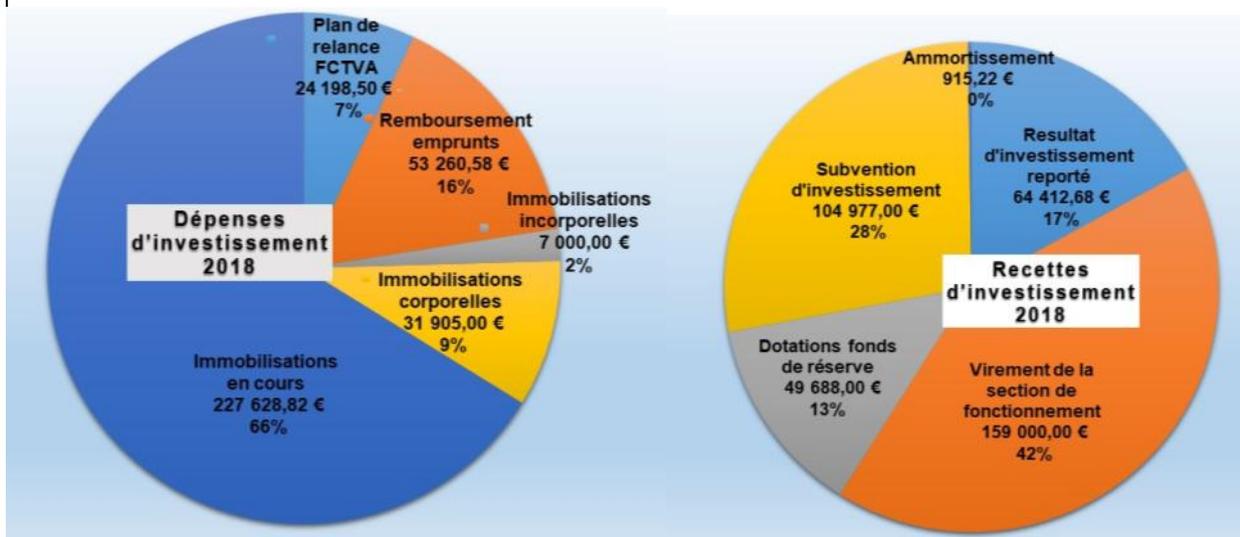
- ⇒ en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ⇒ en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation du cimetière, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- ⇒ Equipement numérique de l'école,
- ⇒ Poursuite de la mise en sécurité de la voirie,
- ⇒ Rénovation de la voirie,
- ⇒ Rénovation d'une salle communale pour accueil d'un cabinet d'infirmières,
- ⇒ Mise aux normes des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite et la conformité réglementaire.

Les subventions d'investissements prévues :

- ⇒ de l'Etat : 27 500 €
- ⇒ de la Région : 40 000 €
- ⇒ du Département : 32 477 €



Le budget d'investissement s'élève à : 343 992,90 €.

Etat de la dette

Le montant du capital restant dû au 1^{er} Janvier 2018 est de 890 529,41 €.

Au 31 Décembre 2018 le montant restant dû sera de 814 554,19 €.

En 2018 la commune remboursera 51 776,72 € en capital et 34 777,62 € en intérêt.

Sécurité : une nouvelle brigade de Contact du Tricastin

La Brigade territoriale de Contact du Tricastin a été lancée il y a maintenant un mois. Elle est dirigée par le Maréchal des logis chef Marie-Laure Mazon, épaulé au quotidien par deux autres gendarmes et renforcé occasionnellement par quatre réservistes de la gendarmerie fidélisés. Elle dispose d'un bureau au sein de la Brigade de Pierrelatte Place de la Poste à Pierrelatte.

Son rayon d'action se situe dans 16 communes de la Compagnie de Pierrelatte qui englobe les brigades de Pierrelatte, Donzère et la Communauté de brigades de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Cette brigade est une unité dont la mission est d'aller à la rencontre des citoyens, de les écouter, de les conseiller, de les accompagner dans leurs éventuelles démarches auprès de des services de gendarmerie :

- via le contact physique avec une activité orientée essentiellement vers l'extérieur
- via les nouvelles technologies entraînant une plus grande mobilité et qui permet de réaliser des démarches directement sur le terrain.

Autrement dit, elle a pour mission de se réappropriier le territoire avec la présence renforcée de ses membres sur le terrain, qui ne feront que des services extérieurs de façon adaptée à la vie de la population.

Son rôle est notamment de développer des contacts privilégiés de proximité avec les habitants, les élus et les acteurs sociaux et économiques dans le but "d'encourager une démarche de coproduction de sécurité".

Précisons qu'elle n'est pas le service de gendarmerie d'urgence, le 17, ou le numéro de la brigade de Donzère (04 75 51 60 06), sont les numéros à utiliser.

Elle est joignable au 06-80-41-78-98 ou par mail btc.tricastin@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Ne pas hésiter à laisser un message vocal (en cas d'absence) ou envoyer un mail, les militaires en prendront connaissance dès leur retour et répondront le plus tôt possible.

Photo de gauche à droite :
Maréchal des logis chef Baeza,
Maréchal des Logis chef Mazon,
Réservistes Bérard et Duboeuf-
Lornage,
Maréchal des Logis Demory,
Réservistes Ruyer et Brémond.



Communauté de Communes Drôme Sud Provence



Alain Gallu, Maire de Pierrelatte, est le nouveau Président de la CCDSP. Quatre vice-présidents, qui faisaient déjà partis de l'exécutif, ont été réélus.

Afin de combler le déficit 2017 et de financer la nouvelle compétence qui concerne l'entretien des rivières mais aussi les digues du Rhône entre Pierrelatte et Donzère, le conseil communautaire a voté une augmentation des taxes additionnelles payées par les habitants.

Alain Gallu est venu à la rencontre des élus du village pour présenter ses méthodes de travail basées sur la transparence et la concertation. Nous n'avons pas hésité à l'interpeller sur le manque de communication de la CCDSP avec les administrés, sur le coût et l'organisation de la collecte des ordures ménagères et sur le manque d'efficacité concrète des multiples réunions.



Commémorations

Les cérémonies du 19 mars et du 8 mai ont rassemblé les élus, le représentant du Conseil Départemental, Luc Chambonnet, les associations patriotiques et les habitants du village.

L'importance de ces commémorations et de la transmission de la mémoire, a été rappelée afin de saisir la force des précédentes générations, véritables leçons de vie pour celles à venir.

Ces cérémonies permettent de garder en mémoire nos origines et de mieux appréhender ce qui nous relie et nous fédère. Un moment privilégié pour renforcer le lien intergénérationnel. Aussi nous aimerions y rencontrer plus de jeunes.

Nous vous attendons nombreux pour le 11 novembre prochain, dernier moment fort des cérémonies du centenaire.



Moustique tigre : faisons équipe avant qu'il ne pique

**Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique
Tout moustique n'est pas un moustique tigre.**

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue le chikungunya et le zika. C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas un cm d'envergure.

Voici une série de photos du moustique tigre afin de vous aider à l'identifier.



COMMENT S'EN PROTEGER ?

Les bons gestes pour éviter la prolifération :

Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- **Couppelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les.**
- **Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.**
- **Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.**
- **Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.**

Vous pensez avoir observé un moustique tigre dans votre commune ?

Le signaler à la mairie et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation.



Prévention des incendies de forêt

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer nos habitations.

Le Code Forestier impose un **débroussaillage de sécurité** dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique, et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant nos habitations.

Ce débroussaillage s'applique dans notre commune à tout type de construction (habitation, hangar, garage, atelier,). Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre, suivant l'arrêté préfectoral n° 2013 057-0026 du 26 février 2013. Sinon, en cas de sinistre, non seulement l'assurance du propriétaire ne prendra pas forcément en charge les dommages, mais sa responsabilité pourra être mise en cause quant à la propagation du feu du fait de l'embroussaillage de son terrain.

L'obligation de débroussaillage s'applique pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisement. Elle concerne alors toute zone située à moins de 50 mètres des constructions, chantiers et installations.

Les différentes règles à respecter en matière de débroussaillage sont précisées dans un guide édité par la préfecture de la Drôme.

Le débroussaillage doit être effectif au 15 mai de l'année pour limiter les risques de départ et de propagation de feu en période estivale.

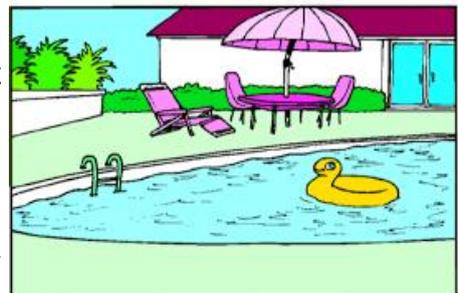
L'incinération des déchets verts des ménages est interdite toute l'année suivant l'arrêté préfectoral n° 2013-114-0007 du 23/04/2013.

Nous pouvons tous être concernés, directement ou indirectement. Pour mémoire, souvenons-nous de l'incendie du 6 septembre 2007 qui a nécessité l'évacuation de 10 maisons.

Vidange des piscines

Le réseau d'assainissement collectif a vocation à recevoir les seules eaux usées domestiques : il s'agit des eaux provenant des cuisines, buanderies, lavabos, toilettes, salle de bains et installations similaires.

Il est interdit d'introduire dans le réseau d'assainissement des eaux de vidange de piscine. Elles devront être épandues sans produits chimiques sur votre terrain.



Ambroisie = Allergie

Chaque année, la commune participe à l'action de la lutte contre l'ambroisie. C'est une plante, dont les pollens peuvent provoquer des **réactions allergiques** (rhinite, conjonctivite, asthme, urticaire, eczéma,...). Si vous découvrez de l'ambroisie, arrachez-la (racines comprises).

Les graines qui se sont formées sur les fleurs tombent et se ressemblent, assurant les générations suivantes. Les graines de l'ambroisie peuvent rester jusqu'à 10 ans en terre avant de germer !

Comment la reconnaître ?

Feuilles : verts vifs sur les 2 faces

Tige : légèrement rouge, possède des poils blancs

Fleurs : fleurs jaunes en épi



Comment la détruire ?

⇒ **L'ARRACHAGE** (avec port de gants)

Méthode la plus efficace pour diminuer la quantité de pollen et de graines.

A réaliser avant la floraison qui commence fin juillet/début août.

Plus l'arrachage sera réalisé tôt, et plus il sera facile d'arracher la plante.

Précautions :

- avant floraison : port de gants pour éviter les irritations sur la peau
- après floraison : port de gants + masque

Que faire des plants arrachés ?

Les petits plants d'ambroisie arrachés peuvent rester sur le sol. Vers mi-juillet, il faut mettre les plants dans un sac hermétique en déchetterie pour être incinérés ou les faire sécher pour être compostés. Les plantes déracinées doivent être, au fur et à mesure, enfermées dans des sacs en plastique avec la partie du sol située autour des racines puis être apportées dans un lieu de récolte pour déchets ou être compostées.

⇒ **LE FAUCHAGE**

A réaliser avant la floraison qui commence fin juillet/début août.

Sur une surface où la population d'ambroisie est dense, la hauteur de coupe se situe entre 2 et 6 cm. Lorsque l'ambroisie pousse dans une végétation à dense couverture de graminées, une hauteur de fauche de 10 cm permettra de prévenir la repousse de l'ambroisie.

Plus il y a de passages et plus la méthode est efficace :

- une 1^{ère} fois fin juillet/début août
- une 2^{ème} fois fin août/début septembre

Si vous en découvrez sur un terrain public ou privé, ALERTEZ LA MAIRIE.

Notre référent est Monsieur Michel BRUNEL assisté de Monsieur Jean-Pierre PIET, conseiller municipal délégué.

Ces deux personnes sont à votre disposition pour toutes informations sur l'ambroisie.

www.signalement-ambroisie.fr



Les nouvelles du dépôt de pain

Deux événements importants sont intervenus en cette première partie d'année à l'association « Au pain retrouvé ».

Le premier concerne la démission du président Daniel Vincent le 5 mars. Il a estimé ne plus être en accord avec l'ensemble des autres membres du conseil d'administration pour poursuivre son action. Les membres présents ont été surpris de cette démission et en ont pris acte avec regret.

Le conseil d'administration est maintenant composé comme suit :

Président : Didier SOULAIGRE

Secrétaire : Marcelle SCOZOGLIO

Trésorier : Jean Pierre PIET

Membres : Evelyne FOULHOUX – Fabienne CLERGET – Jacques BRUN

Ce changement ne remet nullement en cause les buts de l'association qui sont de travailler à la pérennité du dépôt de pain et à l'assistance du boulanger par des actions de communication et d'animation.

Nous continuerons à œuvrer dans ce sens et dans l'intérêt des habitants de la commune afin qu'ils bénéficient d'un point de vente de pain et d'un lieu de rencontre le plus convivial possible.

Nous remercions Daniel Vincent pour sa contribution à la survie du dépôt de pain, notamment pour la création de l'association, et pour les actions qu'il a menées.

Le deuxième est le changement de vendeuse depuis le début du mois de mai. Julie a remplacé Murielle. En effet le boulanger a quitté son fournil de La Laupie pour une nouvelle acquisition à Visan, ce qui a induit la fermeture du dépôt de pain fin avril/début mai.

Nous souhaitons bienvenue à Julie et nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

Toutes les personnes intéressées pour intégrer l'association et son conseil d'administration sont les bienvenues. La diversité des membres actifs est un gage de réflexion et d'actions pertinentes.

A bientôt au dépôt de pain pour de nouvelles animations ou simplement lors d'une rencontre quand vous venez acheter votre pain ou vos viennoiseries.

Horaires d'ouverture :
du lundi au dimanche de 7h à 12h30
à l'Agence Postale Communale

Contact pour les commandes :
Mme Bonnel - tél 06 60 85 55 83

L'amicale laïque

En ce premier semestre 2018, la sortie scolaire ayant déjà eu lieu pour toute l'école en octobre 2017 à la Caverne du Pont D'Arc, l'Amicale Laïque des Granges Gontardes (l'association de parents d'élèves) s'est focalisée sur la récolte de fonds pour **financer une classe de découverte pour les élèves du CP au CM2 en 2019.**

Cela fait 5 ans qu'une telle sortie n'a plus été réalisée, l'enjeu est donc de taille !

Depuis le début de l'année, nous avons donc organisé :

Une vente de chocolats de Pâques, lancée le jeudi 15 février et clôturée le mercredi 7 mars, en partenariat avec le chocolatier Jeff de Bruges, sur commande, à destination de l'école et par panneaux d'affichage à différents endroits du village. Les acheteurs ont pu bénéficier du même tarif qu'en magasin sur une sélection de délicieux chocolats (Jeff de Bruges nous cédant une partie de sa marge au profit des enfants de l'école). Merci à tous ceux qui ont participé et joint l'utile à l'agréable ! Nous réitérerons cette opération très prochainement, alors surveillez vos boîtes aux lettres et les commerces du village !!...

La distribution d'un goûter de qualité à tous les élèves, lors du carnaval le vendredi 2 mars, au retour du traditionnel défilé dans le cœur du village. Pour l'occasion, de succulentes brioches fraîches ont été commandées à la boulangerie Bonnel des Granges. Bravo au boulanger qui a un bon coup de patte pour ce genre de préparations... Récupérées dès le matin, elles étaient aussi bonnes à 15h30, que si nous venions tout juste de les acheter !!!

Une vente de gâteaux (confectionnés par les enfants et leurs parents) le vendredi 30 mars de 15h45 à 16h30 devant l'école. Les pâtisseries ont été tellement nombreuses que nous avons un choix considérable pour les acheteurs et avons bien vendu. Nous avons pu remettre aux enseignants les gâteaux restants pour leurs classes respectives lors d'un goûter organisé le vendredi 27 avril dernier. Merci à vous tous.



Une 2^{ème} vente de gâteaux (toujours confectionnés par les enfants et leurs parents) au Super U de Donzère le samedi 28 avril en fin de matinée. Un succès que nous avons réitéré le dimanche matin à la demande du Super U ! Nous avons également vendu des tabliers à la demande des élèves. Nous remercions d'ailleurs vivement les pâtisseries, les parents et élèves bénévoles qui ont tenu le stand et l'équipe de Super U Donzère pour leur accueil !

Nous avons récolté davantage que lors de la vente précédente devant l'école, mais n'avons pas gagné des milliers non plus...

Une 3^{ème} et dernière vente de gâteaux le vendredi 1^{er} juin de 15h45 à 16h30 devant l'école.

La multiplication de ce genre d'opérations permet d'avancer petit à petit sur le voyage des enfants l'année prochaine. **C'est un travail de longue**

haleine qui nécessite la participation et le soutien de tous !

A venir, **l'évènement de l'année scolaire** : la fête de l'école le vendredi 22 juin sur le thème de la Préhistoire, le fil conducteur de l'année. Le spectacle des enfants débute à 17h00.

L'Amicale Laïque organisera la traditionnelle kermesse avec ses stands de jeux (pêche à la ligne, malle au trésor, toile d'araignée géante,...) et ses batailles de pistolets à eau sur la place du Champ de Mars grâce à la précieuse aide logistique de la mairie et de leurs formidables employés communaux, et de bénévoles que l'on espère nombreux (plus on a de bras...).

A 20h, nous délaisserons la Préhistoire pour une expérience un peu plus ... gauloise ! Banquet villageois en plein air, ouvert à tous (même à ceux qui n'ont pas d'enfant à l'école) **sous réserve d'inscription avant le 1^{er} Juin.**

Parlons-en !

Sera proposé un repas du terroir de qualité exceptionnelle :

- méchoui de porcelet (origine Dieulefit) rôti au feu de bois
- accompagné de pommes de terre drômoises, à l'ail et au persil
- picodon de la Garde Adhémar
- dessert glacé et café

Pour le pain, nous ferons appel au boulanger du village et pour le vin, au Dôme d'Elyssas. Expérience gustative et conviviale garantie !!! Retrouvons nous nombreux !!

Notre barde ne sera pas bâillonné, et c'est donc Marcel et son « AMBIANCE DE NUIT » qui assurera la sonorisation du spectacle des enfants (pour que l'on puisse mieux apprécier leur prestation) mais aussi **l'animation d'une soirée dansante** (c'est quand même la fête de la musique !).

Au cours de la soirée, de nombreux lots seront à gagner, avec **notamment un accès spa de 60 minutes pour 2 personnes au SPA Z ENERGY d'Allan (valeur 30 €) et un repas gastronomique pour 2 personnes dans le magnifique cadre du MOULIN MARIMAN à Allan (valeur de 75 €) !**

Nous espérons ne pas avoir trop de concurrence avec les fêtes de la musique qui auront lieu dans les alentours, cette fête se faisant au profit des enfants.

Nous avons rencontré quelques embûches et imprévus lors de l'organisation et des préparatifs de cette manifestation (la plus importante de l'année scolaire !!), nous étions au bord du découragement, mais grâce aux efforts, à la réactivité et au soutien de tous, tout a fini par prendre forme et nous sommes assez fières de pouvoir vous proposer toutes ces festivités !!

Plus on est de fous, plus on rit ! Nous espérons de nombreux participants car les bénéficiaires de cette soirée iront... au financement de la classe de découverte l'année prochaine (vous suivez, c'est bien !).

Un concours du meilleur vendeur de repas est organisé : n'hésitez pas à vous faire « parrainer » par un élève de l'école. Le gagnant remportera **une sortie familiale pour 4 personnes !!** d'une valeur de 65 €, à **L'ACCROBRANCHE VERT'TIGE AVENTURE** de Roussas (structure qui remporte un vif succès auprès des enfants du village et de leurs parents). Venez nombreux !

En raison de nos beaux projets pour l'année prochaine, la vente de muguet et le vide-dressing précédemment annoncés n'ont pas eu lieu... Pour des raisons similaires, nous le regrettons, mais il n'y aura pas non plus de sortie familiale cette année (on ne peut malheureusement pas être sur tous les fronts...). Ceci dit, nous le rappelons pour rassurer les parents concernés, les élèves de maternelle ne seront pas oubliés malgré la classe de découverte des primaires.

Nous pensons déjà à la rentrée, avec :

- une vente de fournitures scolaires de qualité et à prix coûtant (tarif de gros) en partenariat avec BUREAU VALLEE, destinées aux élèves du CP au CM2 (distribution des bons de commande courant juin)
- notre assemblée générale (à noter dans vos agendas) fixée dès la rentrée au **vendredi 14 septembre à 18h00** afin de rentrer rapidement dans le vif du sujet (vous l'aurez compris, l'année scolaire 2018-2019 sera importante et bien remplie !).

Nous réfléchissons encore à l'organisation d'une bourse aux jouets cet automne et d'un loto cet hiver, car ça fait longtemps qu'il n'y en a pas eu et que nous devons récolter beaucoup de fonds !... toujours au profit... du voyage des enfants !

Merci à tous de votre implication, votre aide, votre soutien,... qui nous sont indispensables pour rester motivées et récolter le maximum de fonds, afin de concrétiser les plus beaux projets pour les élèves ! Vous aimez les rencontres, les défis, tout ceci dans la convivialité et la bonne humeur, rejoignez-nous l'année prochaine !! Toutes les idées et bonnes volontés seront les bienvenues !



Fête votive !

29/30 Juin et 1er Juillet 2018

— Vendredi 29 Juin

21h00 : Soirée dansante avec "Arteck Events"⁽¹⁾ **DRESS CODE : TENUE
BLANCHE**
Distribution de bracelets et maquillage fluo



— Samedi 30 Juin

14h00 : Concours de pétanque 80 euros de prix plus distribution de lots.
5 euros/équipe - Organisé par l'ASPGG

18h00 : Apéritif avec Spectacle de Majorettes



20h00 : Repas champêtre

Réservation à l'Agence Postale Communale jusqu'au 23 juin : Du Mardi au Vendredi :
de 9h00 à 11h00 - le samedi 23 : de 10h à 12h - Prix repas : 10 euros

Renseignements au 06.33.83.77.65

Menu Adulte : Soupe au pistou/Fromage/Dessert/Café

21h00 : Soirée dansante avec "Génération 93"⁽¹⁾

23h00 : Feu d'artifice⁽¹⁾

23h30 : La fête continue avec "Génération 93"⁽¹⁾



— Dimanche 1er Juillet

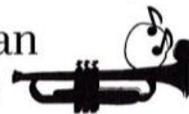
10h00 : Concours de pétanque enfants (de 6 à 12 ans)⁽¹⁾
Organisé par l'ASPGG - Possibilité de prêt de boules (présence d'un parent obligatoire)

14h00 : Concours de pétanque

En doublettes montées - Gain de 400 euros plus frais d'inscription : 5 euros/joueur

18h00 : Apéritif animé par un groupe de Bluesman

21h00 : Soirée dansante avec "Ambiance de Nuit"⁽¹⁾



ATTRACTIONS FORAINES ET MANÈGES

Organisation Comité des Fêtes des Granges Gontardes
En cas d'incident, les organisateurs déclinent toutes responsabilités

Animation gratuite, tout public (1)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique





ASPGG

Le bureau de l'Association Sportive de Pétanque des Granges Gontardes est heureux de vous communiquer le calendrier des activités pour la saison 2018.

◆ Fête votive

Samedi 30 juin, concours du Comité des fêtes au boulodrome du village.
Inscriptions 14 h, prix de 80 € + mises.

Dimanche 1^{er} juillet, concours enfants au boulodrome du village

Inscriptions 10 h, nombreux lots à gagner (les enfants doivent être accompagnés d'au moins un parent).

◆ Pétanque familiale

Tous les dimanches du **dimanche 8 Juillet au dimanche 26 Août**.
Rendez-vous 10h30 au boulodrome du village.

◆ Maître-joueur et clôture de la saison

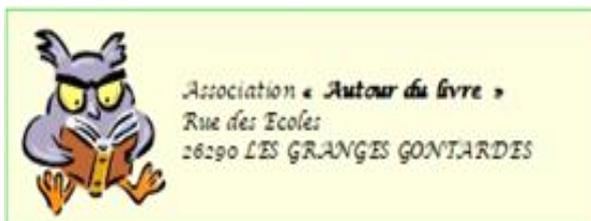
Dimanche 2 septembre, Concours du **Maître-joueur**.

Inscriptions 9h30 au Boulodrome du village.

Repas de clôture de l'ASPGG (12 € le repas, gratuit pour les adhérents) .

Au grand plaisir de vous accueillir et de partager ensemble des moments agréables et amicaux

Le bureau de l'ASPGG



Autour du livre

Dans le cadre de la saison Culturelle des Bibliothèques, en automne 2018, nous avons retenu deux animations.

Si nous sommes sélectionnés, nous vous en informerons et vous ouvrirons nos portes.

Vous serez prévenus par mail, le bulletin, les affichettes.

Cet été « AUTOUR DU LIVRE » reste ouvert en JUILLET & AOUT
Le MERCREDI de 10h à 12h..... Le JEUDI de 16h à 18h30

A bientôt.



PIMMS

Le Pimms mobile est de retour dans la commune, parking de l'école le 1^{er} lundi du mois de 15h45 à 16h05
1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 8h45 à 9h15

Nous vous rappelons que le PIMMS Mobile est un point d'accueil multi-services gratuit avec ou sans rendez vous.

Un agent est à votre disposition pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

Site : www.pimms07-26.org

Démarches administratives : pensez y

PACS (Pacte Civil de Solidarité)

Depuis le 1^{er} Novembre 2017, les couples qui veulent se pacser ne doivent plus s'adresser au tribunal d'instance mais à la mairie de leur résidence.

Recensement militaire : obligatoire à 16 ans

Tous les jeunes français, filles et garçons, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Cette démarche les inscrit automatiquement sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Vous êtes nouveaux dans la commune ?

Vous allez quitter la commune ?

Merci de vous rendre au secrétariat de la Mairie pour vous faire connaître et pour faciliter toutes les démarches indispensables (eau, listes électorales...).



**DÉJECTIONS
CANINES
INTERDITES**

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

Divagations des chiens et chats

Extrait du Code Rural et de Pêche maritime : décret 202-1381 du 25-11-2002

« Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sous peine d'une amende forfaitaire. Les chiens et chats errants peuvent être saisis sur le territoire de la commune et conduits à la fourrière. »

Avec le retour du printemps c'est aussi le retour des chats errants et de leurs chatons qui naissent dans nos jardins.

Aimer les chats ce n'est pas uniquement les nourrir et les caresser c'est aussi les faire stériliser.

Prenez vos responsabilités.
Merci pour eux.

Nouveaux habitants

*Le Rendez-vous des Granges
leur souhaite la bienvenue*

M. SACHOT Jérémy

Mme WEBER Emmanuelle

M. DUFES Serguei

M. et Mme MERLO Jean-Pascal

M. LECROART Alexandre

Mme LANDENWETSCH Swenn

M. GRANGETAS Jeacky

M et Mme CLAVON Michel

M. COTILLOT Loïc

État Civil

Décès

CHOMEL Odette, décédée le 17/01/2018, à l'âge de 73 ans.

LIQUIERE Julien, décédé le 27/03/2018 à l'âge, de 92 ans.

L'équipe municipale exprime toute sa sympathie à ces familles.

Naissances

DEBILLY Giulia, née le 31/01/2018 à Montélimar

DURIS Fidji, née le 17/04/2018 à Montélimar

DUMONT Jules, né le 30/05/2018 à Montélimar

L'équipe municipale présente toutes ses félicitations aux parents.

Cet état civil est élaboré d'après les registres de la Mairie. Nous nous excusons auprès des habitants de la Commune de Les Granges Gontardes pour d'éventuels oublis au sujet de leurs proches. Pour faciliter la rédaction de cette rubrique, nous sommes à l'écoute de toutes informations.



Premiers secours

Un défibrillateur est installé dans le sas à l'entrée de la mairie.

agenda

Vendredi 22 juin
Kermesse de l'école
Organisée par l'Amicale Laïque

Samedi 30 juin
Fête du tennis
Organisée par le club de tennis des Granges Gontardes

29, 30 juin et 1^{er} juillet
Fête votive
Organisée par le Comité des fêtes

Vendredi 27 juillet - 21h30
Cinéma sous les étoiles
« La vie est un long fleuve tranquille » de Etienne Chatiliez

Mardi 14 août - 21h
Chorale du Delta
Eglise des Granges Gontardes

31 août, 1^{er} et 2 septembre
Ouverture du bar Le Rescapé

Vendredi 14 septembre
AG de l'Amicale Laïque

Dimanche 16 septembre
Vide-grenier
Organisé par le Comité des fêtes

Dimanche 14 octobre
Repas des anciens
Organisé par le CCAS

Infos - pratiques

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Les lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h

Le jeudi de 15h00 à 19h00

☎ 04 75 98 50 80 - Fax : 04 75 98 01 15

Courriel : secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr

Site internet : www.les-granges-gontardes.fr

L'agence Postale Communale est ouverte au public :
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45.
Départ du courrier à 12h30 - TEL : 04.75.98.57.70

Les permanences de Monsieur le Maire

ont lieu sur rendez-vous :
le jeudi de 18h00 à 19h00

Urbanisme et travaux
Monsieur Thierry MATHIEU
sur rendez-vous



TRANSPORTS

Lignes régulières interurbaines

Sud Rhône Alpes Déplacement Drôme Ardèche
(SRADDA) gère les lignes de bus régionaux.

La ligne 36, Montélimar > Nyons et retour
dessert la commune des Granges Gontardes par
un arrêt situé au carrefour des RD133 et RD217.

Service Marché ROUSSAS ⇄ PIERRELATTE

Circule tous les vendredis sauf jours fériés
Centre8h45 / 11h25
Logis de Berre8h48 / 11h22

*Les fiches horaires **sont disponibles en Mairie**
ou consultables sur le site de la commune :
www.les-granges-gontardes.fr
rubrique « vivre aux Granges Gontardes »*

Renseignements : SRADDA 04 75 51 89 69

TAXIS DEBARD

*Transport privé, médical toutes distances. Agréé
transports médicaux assis.*

☎ 06 25 81 97 31

Courriel : taxis.debardc@gmail.com



ORDURES MENAGERES et TRI DES DECHETS

Les ordures ménagères et les déchets triés (emballages,
verre et journaux) sont à déposer dans les conteneurs
prévus à cet effet. Ces points d'apport volontaires se
situent :

Rue du Jonchier
Rue des Oliviers
Rue George Chouleur
Route du Logis de Berre

**Pour tous renseignements, merci de contacter le
service déchets de la Communauté de Commune
Drôme Sud Provence : 04 75 96 06 12**

Les cartons, papiers, végétaux, ferrailles, gravats,
verres, huiles de vidange et bois doivent être déposés
dans une des 4 déchèteries de l'intercommunalité
(Donzère, Malataverne, St Paul-trois-Châteaux, Suze la
Rousse). **Une carte d'accès à ces déchèteries est
obligatoire. Elle est délivrée par le secrétariat de
Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile.**



Bibliothèque « Autour du livre »

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 16h00 à 18h30

☎ 04.75.98.01.16

MEDECINS

Docteur Christian SICCARD ☎ 04.75.98.57.47

Docteur Sylvie FABRE ☎ 04.75.98.62.71

Cabinet infirmières

Sylvie CAPUTO et Gaëlle MARCHERAT

5 bis route de Grignan—Le Moulin

Tel : 06 49 46 83 82

NUMEROS D'URGENCE

Urgence (Europe).....	112
Samu.....	15
Police.....	17
Pompiers.....	18
SICEC	04.75.91.50.30
Gendarmerie.....	04.75.51.60.06
Centre anti-poisons de Grenoble	04.76.42.42.42
E.D.F Sécurité Dépannage.....	0.810.333.321
Drogues Alcool Tabac Info Service.....	0.800.23.13.13
Violence conjugale.....	3919